

DELIBERATION : 2023-02-32

OBJET : Demande de subventions Alcotra : projet AgriCultures

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

MISTRAL Frédéric

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

BOUROT Alain

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUSTAN Claude ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. BLANC André-Luc suppléé par M. MISTRAL Frédéric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; M. LOMBARD Jean-Pierre suppléé par M. BOUROT Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. COLLOMP Gérard ; M. GOLE Jean-Paul ; Mme RALL Evelyne ; M. AUDIBERT Jacques ; M. DAGONNEAU Franck

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subventions Alcotra : projet AgriCultures

Exposé

La CCAPV a été sollicitée par plusieurs partenaires italiens et français pour répondre à un appel à projet Alcotra, à savoir la Comune di Priero (chef de file), il Centro di Formazione Professionale Cebano Monregalese, la Comune di Sale San Giovanni, l'Unione Nazionale Comuni, Comunità ed Enti Montani Piemonte, l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole d'Antibes, l'Université Côte d'Azur, la commune de Barrême et la commune de Saint Benoit.

Ce projet dénommé AgriCulture vise à promouvoir le développement socio-économique durable dans les territoires ruraux de la Haute-Langa et des Alpes de Haute-Provence en testant dans les communes concernées un modèle conçu au niveau transfrontalier.

Les actions mises en place varient selon les partenaires : recherche sur la protection des sols en lien avec les effets du changement climatique et des risques qui y sont liés, actions en lien avec la formation professionnelle en zone rurale, investissements visant au développement de l'agro-écologie, actions d'information et d'engagement du public (résidents et visiteurs), ... Le projet prévoit non seulement la collaboration des partenaires au niveau transfrontalier dans le développement et la mise en œuvre des actions, mais aussi des moments de rencontres pour partager les résultats et capitaliser l'expérience acquise.

Le budget total de ce projet s'élève à 1 874 680,14 € (avec 80 % de financement FEDER, soit 1 499 744,10 €). Pour la CCAPV, le budget prévisionnel de cette opération est de 56 250 €, avec 80 % de fonds FEDER, soit 45 000.00 €, et 20 % d'autofinancement (11 250 €).

Les dépenses sont détaillées ci-dessous. Les frais de personnel, les frais administratifs et les frais de déplacements sont calculés de manière forfaitaire. Les frais de prestations et d'investissements sont calculés au réel et correspondent à :

- Equipement du musée de la distillerie en matériel autour de la distillation (mini alambic, etc) / mallette pédagogique pour une utilisation au musée et itinérante
- Conseil technique pour la récupération des cultures traditionnelles
- Revitalisation d'un jardin de lavande et PPAM traditionnellement utilisée et cultivée en Haute Provence pour la médecine traditionnelle et la parfumerie (Musée de la distillerie) et création artistique pérenne.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Frais de personnel						
Frais de personnel - Taux forfaitaire	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €	9 000,00 €
Total Frais de personnel	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €	9 000,00 €
Frais de bureau et frais administratifs						
Frais de bureau et frais administratifs - Taux forfaitaire	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €	150,00 €	1 350,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €	150,00 €	1 350,00 €
Frais de déplacement et d'hébergement						
Frais de déplacement et d'hébergement - Taux forfaitaire	0,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	100,00 €	900,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	0,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	100,00 €	900,00 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes						
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Frais d'équipement						
Frais d'équipement	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total Frais d'équipement	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Frais d'infrastructures et de travaux						
Frais d'infrastructures et de travaux	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Frais d'infrastructures et de travaux	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	6 250,00 €	56 250,00 €
Financement du partenaire						56 250,00 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE S'INSCRIRE** dans ce programme d'action et cette démarche collective transfrontalière,
- **DE SOLLICITER** les fonds FEDER-Alcotra pour le financement du projet AgriCultures à hauteur de 45 000 € pour la CCAPV,
- **DE PREVOIR** l'inscription aux budgets 2024-2025-2026 des dépenses et recettes correspondantes,
- **DE S'ENGAGER** à ne pas commencer l'opération avant la date de début d'éligibilité des dépenses,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les demandes de subventions correspondantes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 11 avril 2023

Le Président,



Maurice LAUGIER